

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ORNE

MISE EN PLACE DES PÔLES DE PROGRAMMATION DU CONTRÔLE FISCAL

I - Les objectifs

Pour aider l'ensemble des brigades de contrôle fiscal à programmer leurs contrôles, il a été décidé d'implanter dans chaque DIRCOFI un pôle de programmation spécialisé en matière d'analyse-risque.

Les pôles de programmation interrégionaux n'ont pas vocation à se substituer à la programmation d'origine BCR et événementielle.

Ils doivent établir des listes de dossiers et les diffuser aux PCE des directions aux fins d'exploitation en contrôle sur pièces avant propositions de contrôles sur place.

II - Les missions et le fonctionnement

Les pôles interrégionaux de programmation sont principalement chargés de :

- procéder à l'analyse détaillée du tissu fiscal local grâce à des bases de données enrichies ;
- définir les axes de programmation ainsi que les critères de risques et anomalies en association avec les directions locales ;
- constituer et diffuser des listes de dossiers susceptibles de faire l'objet d'un CSP ou de déboucher sur la programmation d'un CFE (une fiche-méthode accompagne chaque diffusion et présente aux agents du PCE la démarche d'exploitation des listes avec les points fondamentaux à investiguer) ;
- recenser et mutualiser les bonnes pratiques d'utilisation du requêtage Sirius.

III - Le calendrier

Les pôles de programmation ont été mis en place en 2016 (pour la DIRCOFI OUEST au 01/09 2017).

La DDFIP de l'Orne bénéficiera des travaux du pôle programmation de la DIRCOFI NORD, à partir de son rapprochement à cette même DIRCOFI, soit au 1^{er} septembre 2017.